Description du projet

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 1/12

SOMMAIRE

1	CA	RACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	
•		Localisation	
	1.2	Site EURAPHARMA	
2	AC	TIVITE DE LA NOMENCLATURE ICPE	6
	2.1	Classement des différentes rubriques	6
	2.2	Calcul des seuils SEVESO par cumul	
3	PH	ASE DE TRAVAUX	10
	3.1	Etat d'origine de la parcelle	10
	3.2	Topographie particulière des terrains d'implantation	
	3.3	Travaux de construction	
4	PH	ASE D'EXPLOITATION	11
	4.1	Pilotage du site	11
	4.2	Déplacement du siège social d'EURAPHARMA	11
	4.3	Suivi du dossier d'installation classée et vie de ICPE	11
	4.4	Description des activités de logistique	12
	4.4.	1 Circulation des poids lourds de transport de marchandises	
	4.4.	2 Organisation des stockages	

1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

1.1 LOCALISATION

Le site est situé dans le prolongement de la voie de la cavitation, sur la commune de Val de Reuil (27100).

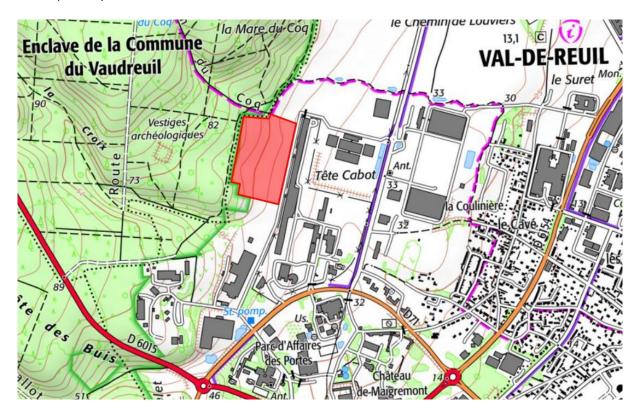


Figure 1: Localisation du site

Les parcelles d'implantation sont :

- BI 36;
- BI 50;
- BI 232;
- BI 233;
- VI 255;
- VI 561;
- VI 562.

L'adresse du site sera : Voie de la cavitation, Val de Reuil (27100).

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 3/12



Figure 2 : Vue aérienne de la parcelle d'implantation

1.2 SITE EURAPHARMA

Le site EURAPHARMA sera un entrepôt logistique de produits pharmaceutiques majoritairement non dangereux avec présence de matières dangereux dans des quantités limitées.

A cet effet, le site disposera d'un entrepôt et de différentes installations annexes. La hauteur de cet entrepôt sera de 13,70 mètres au faîtage et de 14 mètres à l'acrotère.

L'entrepôt de stockage, d'une surface de 41 195 m², sera réparti comme suit :

Surfaces dédiées au stockage : 39 573 m² (Bâtiment : 41 195 m²)

• EP distribution (EP DIS):

o Cellule 1: 11 710 m²

o LI: 190 m²

Aérosols : 190 m²
 Cellule 2 : 10 970 m²
 Palettes : 144 m²

Continental Pharmaceutique (CP):

o Cellule 3 (avec compartiments froids): 8 067 m²

o Cellule 4 : 7 541 m²

LI: 409 m²
 Δérosols: 10

Aérosols : 190 m²
 Palettes : 167 m²

• Locaux divers : maintenance, sprinklage, locaux de charge, etc.

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 4/12

Les bureaux et locaux sociaux accolés à l'entrepôt seront en R+1 avec une emprise au sol d'environ 1840 m² soit un total de 3680 m² de bureaux et locaux sociaux.

En complément de ce bâtiment principal, le site disposera également :

- De voiries permettant d'accéder aux différents parkings, aux installations et de circuler sur la périphérie complète de l'entrepôt.
- De différents accès au site (PL, VL et visiteurs) ;
- D'un parking d'attente des poids lourds :
- D'un parking VL;
- D'un poste de garde ;
- D'une réserve sprinklage et d'une réserve incendie.

Les espaces verts du site seront traités avec des aménagements paysagers afin que l'aspect architectural et que la qualité visuelle des installations soient assurés.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur une partie de la toiture de l'entrepôt afin d'assurer une autoconsommation du site.

La toiture des bureaux et locaux sociaux sera végétalisée.

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 5/12

2 ACTIVITE DE LA NOMENCLATURE ICPE

2.1 CLASSEMENT DES DIFFERENTES RUBRIQUES

Rubrique	Intitulé	Installations concernées et quantités	Classement ICPE	
1510-2-b	Entrepôts [] 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³	Surface dédiée aux stockages : 39 573 m² / Hauteur : 13,7 m Total : 542 150 m³	E	
1450-2	Solides inflammables (stockage ou emploi de). 2. Supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 t	Stockage en cellule Ll Quantité max : 0,5 tonnes	D	
2925-1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d'): 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	2 locaux de charge Puissance totale : 280 kW	D	
4130-2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation 2. Substances et mélanges liquides b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 4 tonnes	D	
4140-1-b	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) 1. Substances et mélanges solides b) Supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 50 t	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 20 tonnes	D	
4140-2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) 2. Substances et mélanges liquides. b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 4 tonnes	D	
4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	Stockage en cellules aérosols Quantité max : 20 tonnes	D	
4330-2	Liquides inflammables de catégorie 1 2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t	Stockage en cellules LI Quantité max : 5 tonnes	DC	
4331-3	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	Stockage en cellules LI Quantité max : 99 tonnes	DC	
1436	Liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C (1), à l'exception des boissons alcoolisées (stockage ou emploi de).	Stockage en cellules LI Quantité max : 99 tonnes	NC	

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 6/12

Rubrique	Intitulé	Installations concernées et quantités	Classement ICPE	
4110-1	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. 1. Substances et mélanges solides.	osition, à Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 t ses Quantité max : 0,1 tonnes		
4110-2	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. 2. Substances et mélanges liquides.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 0,04 tonnes	NC	
4120-1	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 1. Substances et mélanges solides.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 4 tonnes	NC	
4130-1	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation 1. Substances et mélanges solides.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 4 tonnes	NC	
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 4 tonnes	NC	
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	Stockage en cellules aérosols Quantité max : 0,9 tonnes	NC	
4321	Aérosols « extrêmement inflammables » ou « inflammables » de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammable de catégorie 1 ou 2, ni de liquide inflammable de catégorie 1.	Stockage en cellules aérosols Quantité max : 400 tonnes	NC	
4421	Peroxydes organiques type C ou type D.	Stockage en cellules LI Quantité max : 0,1 tonnes	NC	
4440	Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 dans des conteneurs coupe-feu 2 heures Quantité max : 1 tonne	NC	
4441	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 dans des conteneurs coupe-feu 2 heures Quantité max: 1,5 tonnes	NC	
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 19 tonnes	NC	
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	Stockage en cellules 1 / 2 / 3 / 4 Quantité max : 99 tonnes	NC	

Tableau 1 : Classement des différentes rubriques ICPE

Le site est donc soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE.

Il n'y a pas de franchissement direct de seuil SEVESO sur les rubriques 4XXX.

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 7/12

2.2 POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DU STATUT SEVESO

Le positionnement vis-à-vis des seuils SEVESO au titre de la règles du cumul, a été réalisé avec les quantités maximales présentées dans le tableau des rubriques ICPE.

Le résultat de ce calcul est présenté ci-après.

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 8/12

Rubrique	Seuil D	Seuil E	Seuil A	Classemen t direct	Quantité sur site (T)	Seuil bas (T)	Seuil haut (T)	Ratio seuil bas Sa	Ratio seuil haut Sa	Ratio seuil bas Sb	Ratio seuil haut Sb	Ratio seuil bas Sc	Ratio seuil haut Sc
1450	0,05	-	1	D	0,5	Х	х	/	/	/	/	/	/
4130.2	1	ı	10	D	4,0	50	200	0,08	0,02	/	/	/	/
4140.1	5	ı	50	D	20	50	200	0,40	0,10	/	/	/	/
4140.2	1	ı	10	D	4	50	200	0,08	0,02	/	/	/	/
4 320	15	-	150	D	20	150	500	/	/	0,13	0,04	/	/
4 330	1	-	10	DC	5	10	50	/	/	0,50	0,10	/	/
4331	50	100	1 000	DC	99	5000	50000	/	/	0,02	0,00	/	/
1436	100	-	1 000	NC	99	Х	Х	/	/	/	/	/	/
4110.1	0,2	-	1	NC	0,1	5	20	0,02	0,01	/	/	/	/
4110.2	0,05	-	0,25	NC	0,04	5	20	0,01	0,00	/	/	/	/
4120.1	5	ı	50	NC	4	50	200	0,08	0,02	/	/	/	/
4 130.1	5	ı	50	NC	4	50	200	0,08	0,02	/	/	/	/
4 150	5	ı	20	NC	4	50	200	0,08	0,02	/	/	/	/
4 310	1	ı	10	NC	0,9	10	50	/	/	0,09	0,02	/	/
4 321	500	-	5 000	NC	400	5000	50000	/	/	0,08	0,01	/	/
4 421	0,125	ı	3	NC	0,1	50	150	/	/	0,00	0,00	/	/
4 440	2	ı	50	NC	1,0	50	200	/	/	0,02	0,01	/	/
4 441	2	-	50	NC	1,5	50	200	/	/	0,03	0,01	/	/
4510	20	-	100	NC	19	100	200	/	/	/	/	0,19	0,10
4511	100	-	200	NC	99	200	500	/	/	/	/	0,50	0,20
							Ratio	0,83	0,21	0,88	0,18	0,69	0,29

Tableau 2 : Calcul des seuils SEVESO au titre de la règle des cumuls

Aucun seuil SEVESO n'est franchi au titre de la règle des cumuls avec les quantités maximales présentées par EURAPHARMA.

A2112.145	SECURIT Ingénierie	Description du projet
Enregistrement	1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 9/12

3 PHASE DE TRAVAUX

3.1 ETAT D'ORIGINE DE LA PARCELLE

A ce jour, la parcelle est identifiée comme zone urbaine à vocation industrielle et tertiaire par le PLUI mais elle n'est pas en exploitation.

De ce fait, il n'y aura pas de travaux de démolition.

3.2 TOPOGRAPHIE PARTICULIERE DES TERRAINS D'IMPLANTATION

La particularité du terrain d'implantation est le dénivelé présent. Afin d'éviter d'important déplacements de terres et divers matériaux, le projet a été étudié pour équilibrer le rapport déblai / remblai.

De ce fait, le projet ne nécessitera pas d'importation ou d'exportation de matériaux pour la mise à niveau de la parcelle.

3.3 TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Les travaux de construction permettront de :

- Niveler et terrasser le terrain afin de préparer l'implantation des installations ;
- Construire l'intégralité du projet une fois le nivellement effectué.

Le projet tel que présenté sera construit en une phase unique.

Les matériaux nécessaires à la construction seront apportés sur le site au fur et à mesure des travaux de construction.

A2112.145	SECURIT Ingénierie 1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Description du projet
Enregistrement		Page 10/12

4 PHASE D'EXPLOITATION

4.1 PILOTAGE DU SITE

L'exploitant responsable du site sera EURAPHARMA.

Les filiales Eurapharma Distribution (EP DIS) et Continental Pharmaceutique (CP) exploiteront les différentes cellules de stockages de la manière suivante :

EP distribution (EP DIS):

o Cellule 1: 11 710 m²

o LI: 190 m²

Aérosols : 190 m²
 Cellule 2 : 10 970 m²
 Palettes : 144 m²

Continental Pharmaceutique (CP) :

Cellule 3 (avec compartiments froids): 8 067 m²

o Cellule 4: 7 541 m²

o LI: 409 m²

Aérosols : 190 m²
 Palettes : 167 m²

Les deux filiales occupant l'entrepôt agissent comme des sociétés indépendantes, avec des salariés, du matériel et des marchandises propres à chacune.

Une direction centralisée EURAPHARMA pilote le site.

4.2 DEPLACEMENT DU SIEGE SOCIAL D'EURAPHARMA

La grande surface de bureaux et locaux sociaux créée sur le site de Val de Reuil permettra de déplacer le siège social de la société EURAPHARMA sur le site nouveau.

4.3 SUIVI DU DOSSIER D'INSTALLATION CLASSEE ET VIE DE ICPE

Le suivi du dossier d'installation classée et de la vie du site sera assurée par le responsable QHSE d'EURAPHARMA qui sera en poste sur le site de manière permanente.

Cela permettra d'avoir un pilotage de la sécurité et un suivi des dispositions réglementaires harmonisés entre les deux entités exploitant les cellules (EP DIS et CP) par la direction commune d'EURAPHARMA.

A2112.145	SECURIT Ingénierie 1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Description du projet
Enregistrement		Page 11/12

4.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LOGISTIQUE

4.4.1 Circulation des poids lourds de transport de marchandises

Les marchandises arriveront par poids lourd. Les poids lourds se présenteront au niveau du parking d'attente des poids lourds pour se rendre au poste de garde qui effectuera le contrôle des accès. Ils seront alors dirigés :

- Vers un quai de chargement / déchargement en cas d'autorisation de pénétrer sur le site :
- Vers la voie de sortie sans accès au site en cas de refus d'accès.

Une fois à quai, le personnel du site sera chargé du chargement et du déchargement des matières qui seront alors orientées vers la zone appropriée en fonction des besoins de contrôle et des caractéristiques de stockage.

Une fois les opérations de chargement et déchargement effectuées, les poids lourds sortiront du site par la sortie spécifique aux poids lourds.

4.4.2 Organisation des stockages

Les matières entrantes ou sortantes sont regroupées au niveau des zones de quais avant d'être chargées dans les poids lourds ou apportées en cellules de stockage.

Les stockages sont répartis de la manière suivante :

- Matières combustibles non dangereuses: cellules classiques (1, 2, 3 et 4) avec l'utilisation des compartiments froids de la cellule 3 si nécessaire;
- Liquides et solides inflammables : cellules spécifiques LI ;
- Aérosols inflammables et gaz inflammables : cellules spécifiques aérosols ;
- Liquides et solides comburants : cellules classiques (1, 2, 3 et 4) dans des conteneurs coupe-feu de degré 2 heures ;
- Matières toxiques et dangereuses pour l'environnement : cellules classiques (1, 2, 3 et
 4) avec l'utilisation des compartiments froids de la cellule 3 si nécessaire.

La toxicité de certaines matières stockées par EURAPHARMA est liée au caractère médicamenteux des produits pharmaceutiques.

Les cellules de l'entrepôt disposent de nombreux espaces qui sont dédiés aux activités de contrôle et de préparation des marchandises. Cela est la conséquence des contraintes fortes en matière de traçabilité et de contrôle des produits pharmaceutiques.

A2112.145	SECURIT Ingénierie 1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Description du projet
Enregistrement		Page 12/12